

DB/SB
DGA

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-18

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la demande de classement de la Commune de Thonon-les-Bains en commune touristique

Madame BIRRAUX, Maire Adjointe en charge de la qualité des services publics, expose :

VU le Code Général des Collectivités ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 ;

Le classement de la commune de Thonon-les-Bains en commune touristique est arrivé à échéance le 20 avril 2015. Il a depuis été prorogé par son arrêté en station classée de tourisme toujours en vigueur sur la station.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la demande de classement de la commune de Thonon-les-Bains en « commune touristique » pour se conformer à la législation en vigueur pour les prochaines ambitions de la Commune.

Ce classement se matérialise par l'obtention de la dénomination en commune touristique régie par le nouvel arrêté du 16 avril 2019 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme. Il est précisé que pour prétendre à ce classement, la Commune doit satisfaire 9 conditions (thèmes) imposées par l'arrêté susvisé :

- Accès et circulation dans la commune touristique ;
- Accès à internet ;
- Hébergements touristiques sur la commune touristique ;
- Accueil, information et promotion touristiques sur la commune touristique ;
- Services de proximité autour de la commune touristique ;
- Activités et équipements sur le territoire de la commune touristique ;
- Urbanisme et environnement,
- Hygiène et équipements sanitaires ;
- Sécurité.

Les dossiers de la commune de Thonon-les-Bains sont déclarés complets par le Préfet et restent régis par les anciennes dispositions, conformément à l'article 4 du décret.

Aussi, après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de la Haute-Savoie le classement de « commune touristique » et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,
Christophe ARMINJON.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.